



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 janvier 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

À 17 h 05, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2009-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0002 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 22 décembre 2008, respectivement à 9 heures et à 10 heures.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyé par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 22 décembre 2008, respectivement à 9 heures et à 10 heures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenues les 16 et 22 décembre 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenues les 16 et 22 décembre 2008.

CV-2009-0003 Décès de monsieur Jean Pelletier, ancien maire de la Ville de Québec, le 10 janvier 2009 - DG2009-004 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu :

- 1° d'offrir, au nom des membres du conseil de la ville et de l'ensemble de l'administration municipale, nos plus sincères condoléances à la conjointe, aux enfants ainsi qu'à tous les proches de monsieur Jean Pelletier, maire de Québec de 1977 à 1989;

- 2° de demander au comité de toponymie de la Ville de Québec de proposer, après consultation auprès de la famille et selon les délais prévus par les règlements de la Commission de toponymie, un lieu ou un bâtiment en mémoire de monsieur Jean Pelletier.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 2 décembre 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, en date du 19 décembre 2008, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral des Monts, et ce, à compter du 31 décembre 2008.
- Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Pierre Blouin, suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- Dépôt de la résolution numéro 08-08-17 du conseil de quartier Des Châtelains, en date du 19 décembre 2008, relative au maintien de la patinoire au parc des Musiciens.
- Dépôt d'une lettre, en date du 11 janvier 2009, signée par monsieur Claude Légaré, relative à une proposition à l'effet de nommer la bibliothèque située à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Joffre : « Bibliothèque Jean-Pelletier ».
- Dépôt d'une pétition relative à l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard René-Lévesque.
- Dépôt d'une pétition relative au déneigement des trottoirs de l'arrondissement La Cité.
- Dépôt d'une lettre, en date du 17 janvier 2009, transmise par madame Élisabeth Cyr, relative au maintien en service de tous les intervenants attachés à la promotion des programmes de prévention de la police de Québec.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Létourneau, d'une pétition relative au déneigement dans le district du Colisée.
- Dépôt, par monsieur le conseiller André Demers, d'une lettre en date du 16 janvier 2009 et signée par madame Judith Gagnon de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Québec), relative à une demande de révision de la politique de déneigement des trottoirs.
- Dépôt également, par madame la conseillère Louise Lapointe, d'une lettre en date du 16 janvier 2009 et signée par madame Judith Gagnon de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Québec), relative à une demande de révision de la politique de déneigement des trottoirs.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, du procès-verbal de la réunion du comité d'élus sur le déneigement, tenue le 16 janvier 2009.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Steeve Verret prend son siège à 17 h 45.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une photo du trottoir de l'avenue du Lac St-Charles prise le 16 janvier 2009.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Geneviève Boivin, d'une lettre en date du 19 janvier 2009, accompagnée d'une pétition relative au déneigement des trottoirs dans le quartier Saint-Sacrement.
- Dépôt, par monsieur Guy Boivin, d'un document relatif à une proposition de zonage architectural.
- Dépôt, par monsieur Roger Boileau, d'un document du conseil de quartier de Saint-Sacrement en date du 15 janvier 2009, relatif à une demande de révision de la politique de déneigement dans le quartier Saint-Sacrement.

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller André Demers, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 35.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à la réparation du barrage du Lac Manick auquel étaient joints plusieurs autres documents.
- Madame la conseillère Marie France Trudel dépose un avis de proposition relatif à l'adoption d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

CV-2009-0004 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008 - Dépôt d'une demande, au ministère des Transports du Québec, visant à désigner une route alternative pour les véhicules lourds qui empruntent le boulevard Henri-Bourassa et qui se dirigent aux installations portuaires de la baie de Beauport et à la papetière White Birch - AT2008-306 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, relativement au dépôt d'une demande, au ministère des Transports du Québec, visant à désigner une route alternative pour les véhicules lourds qui empruntent le boulevard Henri-Bourassa et qui se dirigent aux installations portuaires de la baie de Beauport et à la papetière White Birch.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0005 Félicitations à messieurs Daniel Gélinas, Jean Leclerc, aux administrateurs, aux employé(e)s ainsi qu'aux bénévoles de la Société du 400^e pour leur contribution au succès des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec

Attendu que le 31 décembre 2008 prenaient fin les festivités entourant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec;

Attendu que les Fêtes du 400^e ont connu un succès sans précédent dans l'histoire de la Ville de Québec;

Attendu le sentiment de fierté collective qui a découlé de ce grand succès;

Attendu qu'il est reconnu qu'une telle réussite n'aurait pu être atteinte sans la présence de monsieur Daniel Gélinas à la tête de la Société du 400^e anniversaire de Québec;

Attendu que monsieur Daniel Gélinas s'est vu attribuer le titre de personnalité de l'année par le quotidien « La Presse » et la « Société Radio-Canada » pour son leadership rassembleur et son sens de l'organisation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Daniel Gélinas pour sa contribution exceptionnelle au succès des Fêtes du 400^e de Québec ainsi qu'au président du conseil d'administration des Fêtes, monsieur Jean Leclerc, aux administrateurs, aux employé(e)s et bénévoles de la Société du 400^e pour avoir fait vivre une année fantastique aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0006 Félicitations à madame Suzanne Fortin-Duplessis et à monsieur Michel Rivard pour leur nomination au Sénat

Attendu que madame Suzanne Fortin-Duplessis et monsieur Michel Rivard, citoyens de la Ville de Québec, ont tous deux été nommés sénateurs, le 22 décembre 2008;

Attendu que madame Fortin-Duplessis est reconnue pour son engagement politique et social; elle a notamment été première femme élue au conseil municipal de la Ville de Sainte-Foy en 1981 et députée de la circonscription de Louis-Hébert, de 1984 à 1993;

Attendu que monsieur Rivard est reconnu pour son engagement politique et social; il a été maire de la Ville de Beauport de 1980 à 1984, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec ainsi que député de Limoilou à l'Assemblée nationale, de 1994 à 1998.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry, appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Suzanne Fortin-Duplessis et à monsieur Michel Rivard pour leur nomination au Sénat du Canada et de leur souhaiter tout le succès nécessaire dans leurs nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 509 à 513, rue de la Parmentière - Arrondissement Beauport

Consultation publique

Monsieur le conseiller Raymond Dion explique en quoi consiste la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 509 à 513, rue de la Parmentière, situé dans l'arrondissement Beauport et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 509 à 513, rue de la Parmentière - Arrondissement Beauport

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé d'autoriser la conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 509 à 513, rue de la Parmentière, dans l'arrondissement Beauport et comprenant trois (3) logements.

Après discussion, à l'unanimité des membres du conseil présents, le dossier est retiré.

CV-2009-0007 Demande de délai additionnel jusqu'au 16 février 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec - DG2009-003 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 16 février 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008, concernant l'obtention d'une analyse comparative des coûts, des avantages et des inconvénients du projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0008 Demande de délai additionnel jusqu'au 2 février 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008 - Déneigement d'un trottoir du Petit boulevard Laurier - DG2009-005 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 2 février 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008, concernant le déneigement d'un trottoir du Petit boulevard Laurier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0009 Demande de délai additionnel jusqu'au 2 février 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Létourneau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008 - Déneigement des trottoirs des deux (2) côtés des rues des Peupliers Ouest et des Frênes Ouest - DG2009-006 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 2 février 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé

par madame la conseillère Anne Létourneau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008, concernant le déneigement des trottoirs des deux (2) côtés des rues des Peupliers Ouest et des Frênes Ouest.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0010 Demande de délai additionnel jusqu'au 2 février 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} décembre 2008 - Déneigement du trottoir de la rue Terrasse-Cadieux - DG2009-007 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 2 février 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} décembre 2008, concernant le déneigement du trottoir de la rue Terrasse-Cadieux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0011 Ouverture de la rue du Brévent située sur le lot 1 415 682 du cadastre du Québec, s'étendant entre la rue Chasseforêt et le rang Saint-Ignace - Arrondissement Beauport - AJ2008-040 (Ra-1439)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue du Brévent, située sur le lot 1 415 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0012 Ouverture des rues Sylvia-Daoust, Edward-Steveley et François-Tavenas, situées sur le lot 3 891 057 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2008-039 (Ra-1441)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues Sylvia-Daoust, Edward-Staveley et François-Tavenas, situées sur le lot 3 891 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0013 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 128 981 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2008-141 (Ra-1441)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de l'avenue Gosselin constituée d'une partie du lot 1 128 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, laquelle sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 303 092 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0014 Cession, à titre gratuit, des lots 3 961 728, 3 961 729, 3 961 730 et 3 965 780 du cadastre du Québec - Arrondissement La Cité - GI2008-143 (Ra-1441)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'ordonner la fermeture des rues constituées des lots 3 961 728, 3 961 729 et 3 961 730 (rue de l'Arsenal) et du lot 3 965 780 (côte du Palais) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ces lots étant en cours d'immatriculation et de les affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0015 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de manteaux et de pantalons de type quatre (4) saisons (VQ-40747) - AP2008-650 (CT-AP2008-650) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Mark's Work Wearhouse Ltd », le contrat pour la fourniture de manteaux et de pantalons de type quatre (4) saisons unisexe, le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40747 et selon le lot 1B et les prix unitaires de sa soumission en date du 20 novembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0016 Prolongation du contrat pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 31 mai 2009 inclusivement (VQ-36916) - AP2008-674 (CT-AP2008-674) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver la prolongation du contrat, jusqu'au 31 mai 2009 inclusivement, pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, aux firmes suivantes :

- « Réal Huot inc. », pour les lots A, C, E, F, I, L, M et Q;
- « Wolseley Canada inc. », pour les lots D, G, H, K et O;
- « Emco Corporation inc. », pour les lots B, N et P;
- « Gestion S.G. 2000 », pour le lot J;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-36916 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives en date des 9, 12, 14 et 13 juin 2006.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0017 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel de plomberie et de chauffage pour une période de vingt-quatre (24) mois (VQ-40418) - AP2008-675 (CT-AP2008-675) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de faire l'achat de fourniture de matériel de plomberie et de chauffage, pour une période de vingt-quatre (24) mois, selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots énumérés ci-dessous :

- « Deschênes & Fils ltée », pour les lots 12, 13, 16, 18, 20 et 21;
- « Emco Corporation », pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 23, 24, 27, 28, 29, 30 et 31;
- « Groupe Côté-Huot inc. », pour les lots 26 et 33;
- « Wolseley Canada inc. », pour les lots 4, 9, 10, 11, 14, 15, 17, 19, 22, 25 et 32;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40418 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives en date des 17, 18 et 19 novembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0018 **Modification de la résolution numéro CV-2008-1242, relative à la cession du contrat pour les services d'une agence de sécurité en vue d'agir à titre d'agents de stationnement sur une partie du territoire de la ville de Québec et de l'Université Laval, au cours de la période du 21 décembre 2008 au 30 septembre 2009 et autorisation de l'emploi du personnel de la firme « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » pour la même période (VQ-36817) - AP2009-001 (Ra-1442)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution numéro CV-2008-1242, adoptée par le conseil de la ville le 15 décembre 2008, afin d'y ajouter l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery;
- 2° d'autoriser le personnel de la firme « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » à agir à titre d'agents de stationnement et ainsi à délivrer, pour et au nom de la Ville de Québec, des constats d'infraction dans le cas de dispositions relatives au stationnement, sur une partie du territoire de la ville de Québec (arrondissements La Cité, Limoilou et Sainte-Foy – Sillery) et de l'Université Laval.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0019 **Prolongement de la rue du Calvados - District électoral des Monts (20)- Arrondissement Charlesbourg - DE2008-136 (Ra-1442)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Construction Beaubois inc. », qui implique le prolongement de la rue du Calvados, sur une longueur approximative de quatre-cents mètres linéaires (400 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire

décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Construction Beaubois inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0020 Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur Bengt Lindfelt, relatif au versement d'une subvention, au montant de 50 000 \$, pour la réalisation de travaux de rénovation à l'immeuble sis au 18, avenue Saint-Denis, Québec - Arrondissement La Cité - DE2008-155 (CT-DE2008-155) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet, soumis par monsieur Bengt Lindfelt, concernant la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 18, avenue Saint-Denis, dans l'arrondissement La Cité, comprenant des travaux de consolidation de la structure du mur mitoyen et de restauration de la maçonnerie, des fenêtres et du balcon, conformément aux plans et devis déposés;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 50 000 \$, à monsieur Bengt Lindfelt, pour la réalisation de ce projet, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur Bengt Lindfelt quant au versement, par la Ville de Québec, de la subvention payée à même le volet « Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels » prévu dans le cadre de l'entente

entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel. La somme nécessaire sera puisée au *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2004 et 2005 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 916 (volet PIBC), tel que modifié par les Règlements R.V.Q. 1035 et R.V.Q. 1217;

- 3° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur Bengt Lindfelt quant au versement, par la Ville, d'une subvention au montant de 50 000 \$, pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 18, avenue Saint-Denis, dans l'arrondissement La Cité, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0021 **Acceptation, par le conseil de la ville, d'exercer la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau - EN2008-056 (Ra-1442)**

Attendu que le conseil d'agglomération de la Ville de Québec possède la compétence sur l'alimentation en eau et l'application du *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable*, R.A.V.Q. 67;

Attendu que les conseils d'arrondissement sont disposés à assumer l'inspection prévue à ce règlement;

Attendu qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que le conseil de la ville accepte, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, d'exercer la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau concernant l'application du *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable*, R.A.V.Q. 67, le tout conditionnellement à l'adoption, par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec, d'une résolution déléguant au conseil de la ville sa compétence en matière d'alimentation en eau concernant l'application du règlement précité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0022 Affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 1 475 226 et d'une partie du lot 1 216 723 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - GI2008-136 (Ra-1442)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, le lot 1 475 226 et une partie du lot 1 216 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, lesquels seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 329 609 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0023 Fermeture d'une ruelle et affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 2 075 644 du cadastre du Québec - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2008-139 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'ordonner la fermeture de la ruelle constituée du lot 2 075 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-vingt-un mètres carrés (81 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0024 Modification de la résolution numéro CV-2008-0707, relative à l'affectation, au domaine privé de la Ville, des parties du lot 1 479 047 du cadastre du Québec (parcelles 2, 3 et 4) et d'une partie du lot 1 477 927 du susdit cadastre (parcelle 1) - Arrondissement La Cité - GI2008-146 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0707, adoptée par le conseil de la ville le 7 juillet 2008, afin d'ajouter, après le mot et le chiffre (parcelle 1), les mots et chiffres « et d'une partie du lot 1 479 196 du susdit cadastre (parcelle 5) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0025 Mandat, à la firme « Gestion De Blois, société en nom collectif » et aux avocats « DeBlois & Associés », pour le traitement des dossiers en déontologie - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 - PO2008-030 (CT-PO2008-030) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de mandater la firme « Gestion De Blois, société en nom collectif » et les avocats « DeBlois & Associés » relativement au traitement des dossiers en déontologie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à émettre les commandes en conséquence pour ladite période.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0026 Entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Namur, pour les années 2009, 2010 et 2011 - RI2008-043 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Namur, pour les années 2009, 2010 et 2011, selon les conditions stipulées dans l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0027 Mémoire de Coopération entre la Ville de Québec et la Ville de Paris pour les années 2009, 2010 et 2011 - RI2008-044 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'autoriser la signature du mémorandum entre la Ville de Paris et la Ville de Québec pour les années 2009, 2010 et 2011, selon les conditions stipulées dans le mémorandum joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0028 Entente concernant l'agglomération de Québec entre les Villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette et entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - DG2009-001 (Ra-1444)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de ratifier l'entente de principe pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec entre les Villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, dont copie est jointe en annexe 5 au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier l'entente de principe pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec, à titre de Capitale-Nationale, entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, dont copie est jointe en annexe 6 au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Alain Loubier demande le retrait de ce dossier.

Demande de suspension de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de suspendre la séance pour une durée de cinq (5) minutes. Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à cette suspension. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande. Il est 21 h 20.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la reprise de la séance. Il est 21 h 35.

Monsieur Alain Loubier retire sa demande de retrait.

Les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Richard Côté est absent au moment des discussions et du vote sur ce dossier. Il revient à 21 h 40.

CV-2009-0029 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre le conseil d'agglomération de la Ville de Québec et le conseil de la Ville de Québec, relativement à la délégation de la compétence d'agglomération sur l'alimentation en eau potable au conseil de la Ville de Québec - EN2008-056 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

« Attendu que le conseil d'agglomération possède la compétence sur l'alimentation en eau et l'application du *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable*, R.A.V.Q. 67;

Attendu que les conseils d'arrondissement sont disposés à assumer l'inspection prévue à ce règlement;

Attendu qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, il est résolu :

- 1° de déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau concernant l'application du *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable*, R.A.V.Q. 67;
- 2° de mettre à la disposition du conseil de la ville les budgets de l'agglomération requis pour la réalisation de ces tâches.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0030 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 229 intitulé : « Prêt, en 2008, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et emprunt nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant » du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-083 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du Règlement numéro 229 intitulé : « Prêt, en 2008, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et emprunt nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant » du Réseau de transport de la

Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 29 octobre 2008;

- 2° l'autorisation, au Réseau de transport de la Capitale, à consentir un prêt au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) au montant de 820 000 \$, remboursable à raison de 220 000 \$ sur trois (3) ans et de 600 000 \$ sur cinq (5) ans.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0031 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt, par le trésorier, du rapport relatif à l'émission d'obligations déterminant les redressements des obligations du 19 décembre 2007 pour les déficits de solvabilité des années 2005 et 2006 pour les nouveaux régimes de retraite et à l'émission d'obligations, pour les cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville pour l'année 2008 - FN2008-084 (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier relatif à :

- l'émission d'obligations déterminant les redressements des obligations du 19 décembre 2007 pour les déficits de solvabilité des années 2005 et 2006 pour les nouveaux régimes de retraite;
- l'émission d'obligations pour les cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes pour l'année 2008, découlant des évaluations actuarielles du 31 décembre 2004.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0032 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'engagement, sur une base temporaire, d'une personne au poste de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2008-1197 (CT-RH2008-1197) — (Ra-1442)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'engagement, sur une base temporaire pour une période d'une année, de madame Anny Bernier (ID. 041293), à l'emploi de greffière de cour, classe 4, au Greffe de la cour municipale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0033 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010 - RH2009-031 (CT-RH2009-031) — (Ra-1445)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010, incluant les modifications au régime de retraite, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints en annexes 1 et 2 au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie la convention collective des employés manuels, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0034 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 309 - AT2008-177 (Ra-1436)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.A.V.Q. 309.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0035 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 2 011 047 et 2 872 110 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 389 - AT2008-294 (Ra-1439)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 2 011 047 et 2 872 110 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 389.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0036 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots 1 661 188 et 3 243 252 dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 415 - AT2008-293 (Ra-1439)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots 1 661 188 et 3 243 252 dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 415.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0037 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un monument commémoratif au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 414 et l'appropriation d'un montant de 30 600 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-295 (Ra-1442)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un monument commémoratif au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 414;

2° l'appropriation d'un montant de 30 600 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 414. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un monument commémoratif au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 414

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0038 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certains équipements de loisir d'intérêt collectif situés dans l'arrondissement Laurentien*, R.A.V.Q. 419 - A8DA2008-065 (Ra-1442)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certains équipements de loisir d'intérêt collectif situés dans l'arrondissement Laurentien*, R.A.V.Q. 419.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0039 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 425 - Renonciation au droit d'opposition - DE2008-161 (Ra-1442)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 425.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 425.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0040 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'élaboration d'un plan de mobilité durable de nature mixte ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 431 et l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-003 (Ra-1443)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'élaboration d'un plan de mobilité durable de nature mixte ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 431;
- 2° l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 431. Ces fonds seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'élaboration d'un plan de mobilité durable de nature mixte ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 431.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2009-0041 Appropriation d'un montant de 100 908,06 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et réaffectation d'un montant de 24 216,94 \$ prévu au PTI 2004, financé à même le budget d'opération, pour la construction du pavillon de piscine du parc Saint-Denys - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2008-067 (CT-A3LS2008-067) — (Ra-1439)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la réaffectation d'un montant résiduel de 24 216,94 \$ prévu au PTI 2004 (financé à même le budget d'opérations);
- 2° d'approprier un montant de 100 908,06 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery;

le tout pour la réalisation du projet de construction du pavillon de piscine du parc Saint-Denys de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0042 Prise d'acte des orientations de développement de la rue Saint-Vallier Ouest et du plan d'action proposé ainsi que des actions prioritaires visant le réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest - Arrondissement La Cité - A1GT2008-047 (Ra-1440)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de prendre acte des orientations de développement de la rue Saint-Vallier Ouest et du plan d'action proposé ainsi que des actions prioritaires visant le réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest, entre le boulevard Langelier et la rue Durocher et l'élaboration d'un concept de signalisation de l'artère.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0043 Adoption du document d'orientation du plan de quartier des Châtel -
Arrondissement La Haute-Saint-Charles - A7GT2008-078 (Ra-1441)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter le document d'orientation, comprenant les orientations et les objectifs, du plan de quartier des Châtel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0044 Application de dispositions de règlements de la Ville sur les rues
administrées par la Commission des champs de bataille nationaux -
A1GT2008-122 (Ra-1442)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

1° de décréter qu'aux fins de l'application des articles 46.10 et 48 du Règlement numéro 721 intitulé : « *Règlement concernant la circulation dans les rues de la Cité de l'ancienne Ville de Québec* », les rues administrées par la Commission des champs de bataille nationaux sont considérées comme des rues publiques de la ville;

2° de décréter qu'aux fins de l'application du Règlement R.V.Q. 1302 intitulé : « *Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à ce dépôt* », les rues administrées par la Commission des champs de bataille nationaux sont considérées comme des rues publiques de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0045 Adoption du document d'orientation du plan directeur du quartier de
Sillery - A3GT2008-048 (Ra-1442)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le document intitulé : « Document d'orientation » du plan directeur du quartier de Sillery.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0046 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux ainsi que le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la taxe spéciale et à la vignette, R.V.Q. 1438 - FN2008-096 (Ra-1437)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant la réglementation relative aux distributrices automatiques et aux appareils de jeux afin d'apporter certaines précisions à la définition de distributrice automatique, de prévoir le paiement de la taxe spéciale en deux versements dans certains cas et de rendre permanente la vignette qui doit être apposée sur chaque appareil ou distributrice.

Ce règlement impose de nouvelles taxes spéciales.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0047 ***Abrogation de l'avis de motion numéro AM-2008-0825 relatif au Règlement sur les nuisances, R.V.Q. 1006 - DG2008-117 (Abroge AM-2008-0825) (Ra-1439)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, l'avis de motion numéro AM-2008-0825, adopté par le conseil de la ville le 18 août 2008;
- 2° d'entériner la répartition administrative de l'application du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0048 Avis de motion relatif au Règlement sur les nuisances, R.V.Q. 1006 - DG2008-117 (Ra-1439)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement qui définit et décrète ce que constitue une nuisance et prescrit des amendes aux personnes qui en crée ou en laisse subsister.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0049 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1451 - DE2008-158 (Ra-1442)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de diminuer de 600 000 \$ les fonds octroyés dans le cadre de la phase V du programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec concernant le volet construction neuve et recyclage.

Les montants de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété passent tous deux de 7 400 000 \$ à 6 800 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0050 Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement commercial sur le lot numéro 4 306 375 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1457 - AT2008-111 (Ra-1442)

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement commercial sur le lot numéro 4 306 375 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1457.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0051 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement commercial sur le lot numéro 4 306 375 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1457 - AT2008-111 (Ra-1442)*

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la réalisation d'un projet qui est relatif à un établissement commercial d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 4 306 375 du cadastre du Québec. Ce lot est situé à l'intersection de la route de l'Église et du boulevard Laurier dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

Ce règlement a pour effet de modifier le *Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery sur le zonage relatif au territoire de l'ancienne Ville de Sainte-Foy* afin de prévoir les règles d'urbanisme additionnelles à celles déjà autorisées dans la zone concernée qui sont nécessaires à la réalisation, sur le territoire formé du lot susmentionné, de l'établissement commercial projeté.

Ce règlement fixe les règles d'urbanisme particulières relatives à la hauteur d'un bâtiment, à la marge de recul de l'axe, à la hauteur du basilaire, au stationnement, à l'affichage ainsi que toutes les autres normes applicables spécifiquement à l'établissement commercial précédemment décrit.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0052 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1442 - A3LS2008-068 (Ra-1436)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1442.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0053 *Règlement sur la participation financière de la ville, pour l'année 2009 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1445 - DE2008-147 (Ra-1436)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la participation financière de la ville, pour l'année 2009 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1445.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0054 *Règlement sur l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 039 892 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1448 - DE2008-150 (Ra-1436)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 039 892 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1448.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 36, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh/hmd